

Resp Pj p/ 10078-8

# B A N S E

## A SES CONCITOYENS.

**L**E Citoyen BANSE, né dans la classe des Sans-Culottes, a développé, avec énergie, dans toutes les circonstances, le Patriotisme le plus pur & le plus défintéressé. Cependant il se trouve détenu aux ci-devant Carmélites, sans en connoître les vrais motifs. Il est persuadé qu'il les auroit réfutés victorieusement, si on les lui eut fait connoître. Il réclame sa liberté, en vertu du Décret du 8 de ce mois. Il met pour cet effet, sous vos yeux, sa conduite politique depuis le premier Mai 1789.

En Avril 1789 il étoit Électeur de l'Ordre du ci-devant Tiers-État, pour la députation aux États-Généraux.

Depuis le mois d'Avril 1789 il a constamment assisté à toutes les Assemblées de sa Section, dont il étoit le plus souvent ou président ou membre du Bureau.

En 1790 il se fit inscrire chez le Général de la Garde Nationale pour aller volontairement à la défense des Patriotes opprimés à Montauban.

Il fut un des propofans & des signataires des premiers Billets de confiance de Toulouse dont tout le monde a ressenti l'utilité.

Il étoit Électeur & Membre du Bureau de la dernière Assemblée Électorale. A cette époque il fut élu Membre du Bureau de Conciliation. On peut remarquer sur les Registres de ce Bureau son exactitude à servir la chose publique.

Il a fait l'office de Juri de Jugement & de Juri spécial pendant près d'un an.

Banse a toujours fait ses efforts pour maintenir l'esprit public dans toutes les Assemblées patriotiques par son exemple & par ses discours.

Il est le onzième Citoyen de Toulouse inscrit dans les Registres de la Municipalité pour un don patriotique de 1800 liv. Il en a fait d'autres moins conséquens mais répétés, soit à la Maison Commune, soit à la Société dont il est un des plus anciens membres.

Il a été membre de plusieurs Comités de cette Société, ainsi que Secrétaire de l'Assemblée. L'on fait combien il a mis de zèle à remplir ces différens postes. C'est lui qui a provoqué l'établissement des Gardes de Police aux Portes de la Ville, de même que l'instruction des Gardes Nationales. Ses freres d'armes lui ont toujours donné des preuves de la plus entière confiance. Ils lui ont conféré successivement les grades de Capitaine des Chasseurs, de Lieutenant Colonel & enfin de Commandant en Chef du huitième Bataillon. Il l'a justifiée pleinement





Resp Pj pl 10078-8

B A N S E  
A SES CONCITOYENS.

**L**E Citoyen BANSE, né dans la classe des Sans-Culottes, a développé, avec énergie, dans toutes les circonstances, le Patriotisme le plus pur & le plus défintéressé. Cependant il se trouve détenu aux ci-devant Carmélites, sans en connoître les vrais motifs. Il est persuadé qu'il les auroit réfutés victorieusement, si on les lui eut fait connoître. Il réclame sa liberté, en vertu du Décret du 8 de ce mois. Il met pour cet effet, sous vos yeux, sa conduite politique depuis le premier Mai 1789.

En Avril 1789 il étoit Électeur de l'Ordre du ci-devant Tiers-État, pour la députation aux États-Généraux.

Depuis le mois d'Avril 1789 il a constamment assisté à toutes les Assemblées de sa Section, dont il étoit le plus souvent ou président ou membre du Bureau.

En 1790 il se fit inscrire chez le Général de la Garde Nationale pour aller volontairement à la défense des Patriotes opprimés à Montauban.

Il fut un des proposans & des signataires des premiers Billets de confiance de Toulouse dont tout le monde a ressenti l'utilité.

Il étoit Électeur & Membre du Bureau de la dernière Assemblée Électorale. A cette époque il fut élu Membre du Bureau de Conciliation. On peut remarquer sur les Registres de ce Bureau son exactitude à servir la chose publique.

Il a fait l'office de Juri de Jugement & de Juri spécial pendant près d'un an.

Banse a toujours fait ses efforts pour maintenir l'esprit public dans toutes les Assemblées patriotiques par son exemple & par ses discours.

Il est le onzième Citoyen de Toulouse inscrit dans les Registres de la Municipalité pour un don patriotique de 1800 liv. Il en a fait d'autres moins conséquens mais répétés, soit à la Maison Commune, soit à la Société dont il est un des plus anciens membres.

Il a été membre de plusieurs Comités de cette Société, ainsi que Secrétaire de l'Assemblée. L'on fait combien il a mis de zèle à remplir ces différens postes. C'est lui qui a provoqué l'établissement des Gardes de Police aux Portes de la Ville, de même que l'instruction des Gardes Nationales. Ses freres d'armes lui ont toujours donné des preuves de la plus entière confiance. Ils lui ont conféré successivement les grades de Capitaine des Chasseurs, de Lieutenant Colonel & enfin de Commandant en Chef du huitième Bataillon. Il l'a justifiée pleinement



par son zèle & son activité. Jamais les Gardes Nationales n'ont pris les armes qu'il n'ait été à son poste. Tous ses services militaires sont sans interruption. Il fit encore la visite des postes extérieurs comme Officier supérieur le mois d'Octobre dernier.

A l'exception des fonctions du Bureau de Conciliation que Banse a cessées par une suspension imméritée dans le mois de Septembre dernier, il a constamment continué son service militaire jusques au 12 Octobre époque de son arrestation.

Il étoit décoré après avoir été Soldat; mais dès l'abolition de la Royauté, il adressa son Brevet & sa Croix à Paris à un Représentant, environ un an avant que le Décret en eût fixé le rapport.

La tranquillité publique a été menacée dans Toulouse par un soulèvement lors de la levée en masse, Banse ne laisse pas échapper cette occasion de manifester son Patriotisme. Il accourt à la Maison Commune avec ses freres d'armes, pour y faire respecter les Loix.

Banse a été imposé à la somme de 3300 liv. d'impôt forcé; il a fait payer cette somme exorbitante au Trésorier de la Maison Commune, depuis sa détention. Il auroit pu comme bien d'autres, se faire dégréver, en exposant qu'il n'avoit d'autre bien que sa place de Receveur Général du Canal & 380 liv. de pension militaire; mais il a voulu donner cette preuve de son obéissance aux Autorités légales.

Il affirme, sous la responsabilité de sa tête, la fidélité de ce tableau de sa conduite politique depuis le premier Mai 1789.

Il atteste de plus, sous la même responsabilité, qu'il n'a jamais rien écrit ni rien signé de contraire à l'unité & à l'indivisibilité de la République à laquelle il fera toute sa vie imperturbablement attaché; pas même les Arrêtés & Adresses du Conseil général tenu en Mai & Juin, & dans lequel il a été convoqué comme Membre du Bureau de Conciliation.

Comme ces faits ne peuvent être contestés, Banse espere qu'on brisera des fers qu'il porte courageusement depuis cinq mois, & qu'on le rendra à la liberté & à une famille nombreuse & infortunée dont les peines & les sollicitudes ne peuvent finir qu'à cette époque.

A Toulouse le vingt-quatrième Ventôse l'an second de la République une & indivisible.

B A N S E.

---

## OBSERVATIONS.

BANSE tenoit sa place de Receveur Général du Canal, des ci-devant propriétaires. La prudence sembloit lui faire un devoir de comprimer des sentimens contraires à une classe privilégiée à laquelle ils étoient si étroitement liés. Cependant nulle considération ne peut retenir son élan Patriotique. Son Civisme lui fait tout braver, & il ne craint pas de compromettre sa fortune en s'élançant dans la carrière Révolutionnaire. Mais quelle peut être la cause de tant de courage? Quel est le but qu'il se propose? Ce nouvel ordre de choses ne peut-il flatter son ambition? Non, les émolumens attachés à sa place surpassent ceux des emplois dont la Révolution récompense ceux qui la servent avec zèle. Il est enivré seulement du bonheur naissant que la Révolution promet à ses Concitoyens, & son zèle est aussi pur que la cause qu'il embrasse est belle.

Dans l'examen sévère que Banse fait à tout moment de sa conduite politique, il ne trouve rien à ses yeux, qui ait pu faire appesentir sur sa tête l'animadversion de ses Concitoyens, à moins qu'on ne tire le prétexte de sa malheureuse détention de l'improbation qu'il fit d'une proposition avancée antérieurement au 31 Mai, & qu'il croyoit dangereuse. C'étoit de destituer simultanément tous les Corps Constitués de Toulouse. Banse n'avoit certainement d'autres motifs que ceux de l'intérêt Public & le maintien du bon ordre qui existoit dans Toulouse. Il pouvoit se tromper; mais il a à cet égard le suffrage de sa conscience, & la Justice Nationale attentive à soustraire le Patriote aux fureurs de la malveillance, dissipera tous les nuages, & le triomphe de l'innocence sera celui de la vérité

BANSE.

